



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 8 février 2017

Le Conseil communal a adjugé au bureau Nivalp SA le mandat d'études pour la mise en soumission et la surveillance des travaux de la 2ème étape de la variante 2 retenue en 2013, qui consistait à poser des filets de paravalanches en façade Sud du Prabé, secteurs Ouest et Est des paravalanches.

La date du 22 juin prochain a été retenue pour la rencontre avec les nouveaux habitants.

Le Conseil communal a décidé que le-la futur-e directeur-trice des écoles de Savièse assurera à temps complet la direction des écoles (26 périodes), sans période d'enseignement. À cela s'ajoute 8 périodes de direction pour son-ses adjoint-s. Ainsi, la nouvelle dotation pour la direction des écoles sera de 34 périodes de décharge au lieu des 32 périodes actuelles.

Le concassage d'enrobé au centre de tri du Bouillet a été adjugé à l'entreprise Patrick Courtine Sàrl.

Le Conseil communal a adjugé au garage Kaspar SA la fourniture d'un Ford Transit bus 460 L4H3 2.2 TDCi 155 Trend pour le transport des élèves pris en charge par la crèche-nursery.

Le Conseil communal a décidé d'organiser désormais à la rentrée, après les vacances estivales, la cérémonie des mérites et mentions de l'année précédente, corollaire le délai pour la remise des demandes est retardé au 31 janvier. Pour 2016, la cérémonie est fixée au dimanche 3 septembre 2017.

Un soutien financier de CHF 1'000.— a été accordé au Karaté Club Okinawa pour la manifestation célébrant le 25^{ème} anniversaire du club.

Un soutien, sous la forme d'un pack d'une valeur de CHF 1'000.--, a été accordé au team Pa Capona qui participera au 27ème rallye aicha des gazelles qui se déroulera du 17 mars au 1er avril au Maroc.

Des assemblées primaire et bourgeoisiale extraordinaires ont été fixées au lundi 3 avril prochain, à 19h30, au centre culturel le Baladin. L'objet portera uniquement sur l'inscription d'un DDP sur les parcelles communale et bourgeoisiale.